

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION

L'association de préfiguration du Cefedem Auvergne Rhône-Alpes

14, rue Palais Grillet – BP 2014 – 69226 Lyon Cedex 02

04 78 38 40 00

formationcontinue@cefedem-aura.org

Représentée par son secrétaire général François JOURNET

N° de déclaration d'existence : 82 69 05253 69

SIRET : 384 655 833 00042

Certifié par le label de Qualité OPQF en février 2017.

Le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes, ci-après désigné « le Cefedem »

Et

Nom de l'employeur : ... Ville de Corbas

Adresse : ... Place Jocteur

CP : ... 69960 Ville : ... CORBAS

Tél. : ... 04 72 90 03 03 Email : ... s.hezard@ville-corbas.fr

N° SIRET : ... 21690273400013

Représentée par (~~président~~/maire, ~~merci de préciser~~) : ... TALBOT Jean Claude

Civilité :

Prénom : Nom :

ci-après désigné « l'employeur ».

Entre les soussignés est conclue la convention suivante, en application du livre IX du code du travail.

Art. 1 : Objet et organisation de l'action de formation :

Le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes organise l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : « **L'ENTENDEMENT MODAL** », **OU QUAND L'ORIENT ÉCLAIRE L'OCCIDENT**

Date : Lundi 27 mai 2019 de 9h30 à 12h30 et de 14 h à 17h

Lieu : CEFEDEM AURA

Durée de la formation : 1 jour, soit 6 heures de formation.

Art 2 : Nom du bénéficiaire

L'action de formation est au profit de : ... JOLLY Emmanuelle

Le stagiaire s'engage à signer les feuilles de présence par demi-journée, à signer cette convention et à prévenir le Cefedem en cas d'absence. Les frais annexes sont à sa charge.

Art 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à s'acquitter des frais de formation suivants :

Le Coût pédagogique est de 75 euros (Soixante quinze euros toutes charges comprises).

Le Cefedem dans le cadre de son activité de la formation Professionnelle Continue a l'obligation de recenser l'origine de ces ressources financières. Pour cela, le/la signataire de cette convention doit cocher la case correspondante au dispositif qui permet de financer cette action.

Le financement de cette action de formation provient (une seule possibilité) :

de l'employeur non public (ex : une association)

01 il n'y a pas de prise en charge par un OPCO (opérateur de compétences, ex OPCA)

d'un OPCO (ex : Uniformation, AFDAS) dans le cadre

02 des contrats de professionnalisation

03 des CIF (congé individuel de formation)

04 des CPF (compte personnel de formation)

05 des dispositifs spécifiques pour des personnes en recherche d'emploi

06 d'autres dispositifs : plan de formation, période de professionnalisation, congés VAE

07 des fonds d'assurance formation de non-salariés : auto entrepreneur.

des pouvoirs publics pour la formation de leurs agents :

08 Collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif, CNFPT

09 Instances européennes

10 État

11 Conseils régionaux

12 Pôle Emploi

13 Autres ressources publiques

du stagiaire lui-même

14 à titre individuel

Une attestation de fin de stage sera envoyée avec la facture.

Fait en double exemplaire à....., le

Signature et cachet de l'employeur

Signature et cachet du Cefedem

CEFEDEM AUVERGNE RHÔNE-ALPES
14, rue Palais Grillet - BP 2024
69226 LYON Cedex 02
SIRET 384 655 833 00042 - APE 804 C